



RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan stratégique 2018-2023

du Cégep Edouard-Montpetit

Avril 2019

Introduction

Le plan stratégique du Cégep Édouard-Montpetit couvre les années 2018 à 2023. Il a été adopté par le conseil d'administration le 13 juin 2018. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 29 juin suivant.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 16 avril 2019. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, du Cégep Édouard-Montpetit couvre la période de 2018 à 2023, soit une durée de cinq ans. Il constitue le quatrième plan du Collège. Un comité consultatif, constitué de membres de la direction, d'administrateurs, et de représentants de groupes d'employés du Collège, a été mis sur pied par le directeur général afin de mener la démarche. La réalisation du plan stratégique a débuté par la production du Bilan du *Plan stratégique 2012-2017* ainsi que par l'étude de documents de références institutionnels, ce qui a donné suite à plusieurs consultations. La première consultation, menée auprès des partenaires du Collège, lui a permis d'identifier les principaux enjeux. La perception des membres de la communauté collégiale a été recueillie sur ces enjeux lors d'une seconde consultation. Enfin, les départements, les syndicats et les associations ont ensuite été invités à commenter le plan stratégique préliminaire lors d'une dernière consultation.

Le plan stratégique est composé de six sections. Le mot du directeur général est présenté en première section et la deuxième présente la démarche de planification stratégique. La troisième section est consacrée à la présentation du portrait du Cégep alors que la quatrième section expose une analyse des différents environnements du Collège (démographique, institutionnel, économique et le marché du travail, numérique ainsi que sociopolitique et budgétaire). La cinquième section présente le *Plan stratégique 2018-2023*, incluant le plan de réussite, tandis que la sixième et dernière section traite de la mise en œuvre et du suivi du plan.

Évaluation du plan

La conformité

Le *Plan stratégique 2018-2023*, incluant le plan de réussite, du Cégep Édouard-Montpetit est conforme à ce que prévoit l'article 16.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel. Ainsi, il tient compte des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Ce plan contient les orientations et les objectifs poursuivis par le Collège pour réaliser sa mission éducative ainsi que des moyens, nommés « axes d'intervention », et sont associés à chacun des objectifs. Le plan est disponible dans sa version intégrale sur le site internet du Collège.

Conformément à l'article 16.2, un document rédigé de manière claire et accessible expliquant le plan de réussite est distribué aux étudiants et aux membres du personnel du Collège.

La Commission des études s'est prononcée sur les éléments relevant de sa compétence avant que le plan ne soit adopté au conseil d'administration, conformément à l'article 17.0.2 de la Loi.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Le plan stratégique du Collège présente des données récentes sur l'environnement interne et externe de l'établissement. Ainsi, le Collège considère les défis et les particularités des changements au niveau de la démographie, du développement durable et du bien-être des personnes, de l'économie et du marché du travail, du numérique, ainsi que de l'environnement sociopolitique et budgétaire. Cette analyse stratégique a permis au Collège de dégager trois enjeux qui sont à la base du plan, c'est-à-dire : former, accompagner et évoluer. Six grandes orientations découlent de ces enjeux. L'analyse de situation du plan stratégique inclut aussi une analyse des caractéristiques de la population étudiante ainsi que des obstacles à la réussite.

Le plan stratégique comporte six orientations. La première fait référence à la formation des citoyens tant à la formation régulière qu'à la formation continue. La deuxième orientation concerne la qualité de l'offre de formations et la prise en compte des besoins de la société. Le plan de réussite est couvert par la troisième orientation, qui est d'offrir un milieu de vie et d'apprentissage favorisant la réussite éducative. La quatrième orientation concerne l'environnement du Collège alors que la cinquième orientation porte sur les initiatives et les projets innovants. Enfin, la sixième orientation concerne les espaces pédagogiques et communautaires. Les orientations sont étroitement liées à la mission du Collège, qui vise notamment le développement des personnes par la mise en œuvre de programmes de formation de qualité et la stimulation de la vitalité sociale par ses activités d'enseignement et de recherche.

Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, contient 28 objectifs regroupés sous les six orientations. Les objectifs stratégiques sont clairs et reliés aux orientations, aux enjeux et à l'analyse de la situation. Par ailleurs, des moyens, des cibles (résultats attendus) et des indicateurs sont associés à la majorité des objectifs. La Commission encourage le Collège à compléter la définition de cibles pour tous ses objectifs afin de pouvoir témoigner annuellement de leur progression. Quant aux objectifs du plan de réussite, ils sont accompagnés d'indicateurs et de résultats attendus.

Le mécanisme de mise en œuvre

Afin d'assurer la mise en œuvre de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, le Collège prévoit établir, à partir de l'analyse des axes d'interventions du plan stratégique, des plans de travail annuels pour chacun des services et des directions. Un plan de travail consolidé de toutes les directions est ensuite déposé au conseil d'administration à chaque

début d'année. Pour chaque orientation, ce plan de travail précise les actions à entreprendre et à poursuivre, le responsable des actions ainsi qu'un échéancier.

Le mécanisme de suivi des résultats

La Direction générale est responsable du mécanisme de suivi institutionnel. Le suivi des résultats est assuré par le comité de direction qui, lors de rencontres mensuelles, s'assure de l'avancement des actions inscrites au plan de travail annuel. Il procède ensuite à un bilan de travail à la fin de chaque session d'automne et d'hiver. Par ailleurs, le plan stratégique contient un mécanisme de révision annuelle qui permet son actualisation. C'est lors du bilan de fin d'année que le comité de direction évalue l'avancée des objectifs stratégiques et, au besoin, procède à l'actualisation du plan.

Le plan de réussite

Le plan de réussite du Collège est intégré au plan stratégique par l'entremise de la troisième orientation : Offrir un milieu de vie et d'apprentissage favorisant la réussite éducative. Pour ce qui est de la mise en œuvre de la planification liée à la réussite, la Direction des études est responsable d'envoyer aux départements et aux comités de programme des éléments de son plan de travail annuel.

Conclusion

La Commission estime que le *Plan stratégique 2018-2023*, incluant le plan de réussite, du Cégep Édouard-Montpetit, est **conforme** aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

Par ailleurs, le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan stratégique précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Murielle Lanciault, présidente

Recherche et analyse : Frédérique Langlais

COPIE CERTIFIÉE CONFORME